

Ça vaut le détour...



► Autretot, ville fleurie

Autretot est l'un des premiers villages de France à obtenir les quatre fleurs du label « Villes et Villages Fleuris », et l'un des premiers d'Europe. En 1987, Autretot se classe second derrière un village Autrichien. Nous pouvons dire que c'est le village le plus fleuri du canton, du département et même de France compte tenu de la proportion du nombre d'habitant.

La fleuraison de la commune a lieu tous les ans au mois de mai. Plus de 50 massifs sont plantés par des bénévoles. Cela représente plus de 16 000 plants avec 60 espèces différentes de couleurs et de senteurs.

► Histoire d'Autretot

Au XVI^e siècle, Autretot est un centre de tissage et un foyer du protestantisme normand. Après la signature de l'Edit de Nantes en 1598, la communauté protestante du village établit un prêche dans l'ancienne église, prêche supprimé et remplacé au moment de la révocation du même Edit en 1685. A la fin des persécutions religieuses, un temple protestant est construit en 1786 dépendant du consistoire de Bolbec. Le circuit passe par « l'Allée du temple » qui témoigne de cette histoire. Le temple a disparu mais son entrée est toujours visible de la cour ainsi que quelques vestiges d'un cimetière. A la même date, le traité « Vergennes » autorisant les Anglais à inonder le marché français de textiles moins chers et de bonne qualité, eut des conséquences désastreuses sur la vie des tisserands de nos campagnes. Ceux-ci disparurent progressivement au cours du XIX^e siècle avec l'apparition des usines de filature et de tissage dans les vallées du Cailly et de l'Austreberthe. L'Allée des Tisserands témoigne de cette activité autrefois pratiquée à Autretot.

Autretot et ses alentours

Le nom de la commune est né d'un fief donné à un viking qui l'avait dédié à un dieu nommé Audhir Rygh. Cette partie du domaine fut appelée Authari. « Domaine » en viking se disait « tupt » ou « topt », l'Autharitop devint par déformation « Autretot » au XIII^e siècle.

Vous pouvez découvrir le circuit fleuri d'Autretot sur plusieurs kilomètres. Le fleurissement de la commune débuta en 1975 avec deux bénévoles. Depuis, un « Comité de Fleurissement » fut créé pour perdurer cette passion. Aujourd'hui, c'est la commune qui assure le fleurissement.

INFOS - CONSEILS

RENSEIGNEMENTS

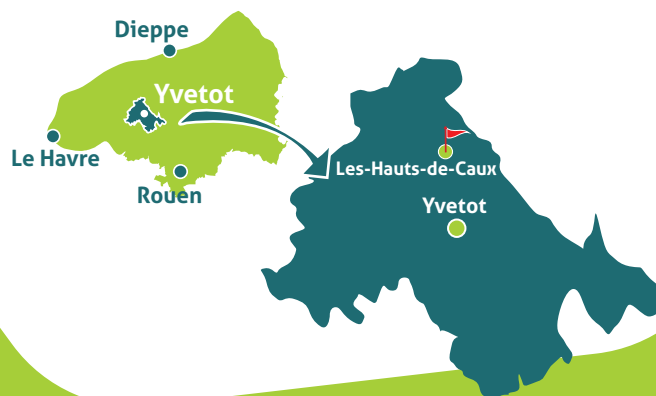
Autres circuits et infos pratiques :

Office de Tourisme d'Yvetot

8, place du Maréchal Joffre
76190 Yvetot
yvetot-normandie-tourisme.fr
02 32 70 99 96

Seine-Maritime Attractivité

contact@sma76.fr
seine-maritime-tourisme.com
02 35 12 10 10



Cet itinéraire est inscrit au PDESI (Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires). Pour obtenir ce label, une analyse du parcours a été coordonnée par le service des Sports du Département de la Seine-Maritime sur les plans sécuritaire, réglementaire mais aussi qualitatif (intérêt environnemental, touristique et sportif) / Intérêt local / Intérêt départemental



RANDONNÉES EN SEINE-MARITIME

Communauté de Communes Yvetot Normandie Yvetot et ses alentours



RANDONNÉE À PIED + À VTT

Circuit 13 : Parcours du Village Fleuri ★★

Départ : Mairie d'Autretot

Les Hauts-de-Caux

10,6 km - 2h30 - Difficulté ●●●

13

Circuit : Parcours du Village Fleuri ★★**Départ : Mairie d'Autretot**

Les Hauts-de-Caux

10,6 km (dont 5,5 km de chemin)**2h30 - Difficulté** ●●●**AVIS DU RANDONNEUR**

Partez en balade à travers champs et villages pour découvrir quelques clos masures typiques du Pays de Caux et admirer le village fleuri d'Autretot et son patrimoine.

1 Au totem de départ, face à la mairie, prenez à gauche, passez sous la charreterie, puis à droite l'allée de la ferme, vers la grange. Puis, de nouveau à droite, toujours sur l'Allée de la Ferme (mairie vue de l'arrière). Tournez à gauche dans l'Allée des Charmilles. Puis, prenez la sente entre les maisons à droite (chemin rural n°10).

En sortant de la sente, prenez à gauche l'allée des Chênes, poursuivez sur l'Allée du Temple, puis continuez tout droit sur le chemin, et tournez à gauche à la Route des Tots (vue sur le château d'eau).

2 Tournez à gauche sur l'Allée des Tisserands, à votre droite vous verrez un colombier puis l'église Notre-Dame. Continuez tout droit sur le Chemin des Hauts Sapins (GR®211C) jusqu'à la route du Ver à Val.

3 Tournez à gauche sur la voie communale du Ver à Val. A l'intersection avec la RD131, traversez prudemment, continuez tout droit puis empruntez le chemin de droite. Continuez en longeant l'autoroute.

4 Au bout, suivez le chemin qui tourne deux fois à gauche successivement et longe le terrain de football.

5 Tournez à droite, continuez et au calvaire (Croix-Rouge) prenez en face en direction de l'église.

6 À la prochaine intersection, l'église Saint Austreberthe se situera sur votre droite. Elle a été construite au XIXe siècle contrairement à son clocher qui date de 1577. Prenez à gauche, la rue du Puits en passant devant l'entrée du Château du Bel Event.

7 Tournez ensuite à gauche dans la Rue du Bel Event. Poursuivez sur le chemin au bout de cette rue en suivant le balisage.

8 Vous arrivez derrière la chapelle Saint-Gilles (lieu de pèlerinage le 1er septembre), prenez à gauche.

9 Puis, tournez à droite Impasse St Leu et empruntez le chemin au bout puis suivez le balisage.

10 Arrivé au calvaire d'Autretot tournez à droite, puis ensuite à gauche, vous rejoignez alors la mairie d'Autretot.

Balisage du circuit :

-  Bonne direction
-  Tourner à gauche
-  Tourner à droite
-  Mauvaise direction

Les itinéraires connus sous le nom de «GR®» balisés de marque blanc / rouge, sont des marques déposées par la Fédération Française de Randonnée Pédestre.


 Centre équestre

 Curiosité

 Édifice religieux visible

 Château / Manoir visible

 Restaurant

 Aire de pique-nique

 Passage dangereux
RECOMMANDATIONS AUX RANDONNEURS

- ▶ Ne vous écartez pas des chemins.
- ▶ Respectez le code de la route.
- ▶ Tenez vos chiens en laisse.
- ▶ Ne jetez rien, emportez vos déchets.
- ▶ Respectez la nature, les cultures, les animaux.
- ▶ Respectez le travail des agriculteurs et des forestiers.
- ▶ En période de chasse, soyez vigilants.
- ▶ En forêt, n'allumez jamais de feu.
- ▶ Attention aux croisements avec d'autres randonneurs (piétons, cavaliers, VTT, ...).
- ▶ Ne pénétrez pas dans les propriétés privées.

Le drapeau sur la carte indique le point de départ. Sur le terrain, à cet endroit, est implanté un totem où figurent toutes les informations relatives à chaque circuit : numéro, couleur, nom, distance, tracé et les curiosités touristiques. Pour parcourir ce circuit, suivez les indications du topoguide et les balises de jalonnement de couleur verte.

IGN Paris - 2009 - Autorisation N°43 - 09009 - Adaptation de la carte 1/25 000 N°19100T